



Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-03-2024

Avis public est par la présente donné, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.R.Q.c., A19-1)*, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, Mylène Robitaille, que les membres du conseil municipal statueront sur une demande de dérogation mineure lors de la séance régulière qui se tiendra le **5 août 2024 à 20h00** au centre municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Désignation de l'immeuble

L'immeuble faisant l'objet de la demande de dérogation mineure est localisé au 3, route Létourneau, propriété de Mme Caroline Gignac, sise dans la zone A-12 selon le plan de zonage de la municipalité et désigné par le lot 4 615 803 (6 634 211 en préparation) du cadastre du Québec.

Nature et effet de la demande :

Rendre réputé conforme la présence d'une entrée indépendante située sur la façade avant du logement supplémentaire à usage familial alors que l'article 7.3.2.3 du Règlement de zonage U-05-2023 stipule que « *Le logement supplémentaire ne doit pas avoir une entrée indépendante située sur la façade principale de la résidence* ».

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil municipal le 5 août 2024 à 20h00 relativement à cette demande de dérogation.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, ce 15 juillet 2024.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 15 juillet 2024 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 15 juillet 2024.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière